

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 32 (1903)
Heft: 20

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique scolaire

Allemagne. — M. L.-W. Seyffarth, le bibliographe de Pestalozzi, est mort, à Liegnitz, en Silésie, le 27 octobre écoulé, à l'âge de 74 ans. M. Seyffarth est parvenu à réaliser le projet auquel il consacra la meilleure partie de sa vie. Il a publié, en 12 volumes, les œuvres complètes du célèbre éducateur suisse. Nous lui devons un souvenir reconnaissant.

Valais. — La position financière du personnel enseignant va sans cesse en s'améliorant. Il y a deux ans, le Grand Conseil augmentait les traitements des instituteurs. Aujourd'hui, c'est le tour des inspecteurs scolaires. Le Conseil d'Etat vient de prendre un arrêté fixant les arrondissements d'inspection des écoles et les traitements des inspecteurs. Cet arrêté subdivise le canton en 14 arrondissements dont la délimitation se confond à peu de chose près avec celle des districts politiques. Dans chaque arrondissement se trouve un inspecteur. Les traitements et indemnités alloués à ces fonctionnaires ont été sensiblement élevés. Tous les frais en résultant sont mis à la charge de l'Etat.

Fribourg. — Dans la séance des 7 et 14 novembre, le Conseil d'Etat a nommé :

M. le Dr Paul Girardin, professeur agrégé à la Faculté des sciences ; M. Carrel Edouard, à Courtion, instituteur à l'école des garçons de Villarepos ; M. Roulin, Louis, à Rueyres-les-Près, instituteur à l'école primaire des Glânes ; M. Genoud, Casimir, instituteur aux écoles primaires de la commune de Châtel Saint-Denis.

— M. Morel, Joseph, instituteur à Bossonens, est nommé lieutenant d'infanterie.

— *Caisse de retraite des instituteurs.* — En séance du Grand Conseil, le 17 novembre, M. le député *Gutknecht* (Lac) a développé une motion demandant la revision de la loi sur la Caisse de retraite des instituteurs. M. Gutknecht a critiqué assez vivement certaines dispositions de la loi qu'il trouve dures.

M. *Python*, directeur de l'Instruction publique, a répondu que la loi de 1895 a été bonne. Sous son régime, le fonds de la Caisse a passé de 141,640 fr. à 314,930 fr. Les prestations actuelles des sociétaires sont peu onéreuses. Après avoir répondu aux différentes critiques formulées par M. Gutknecht, M. Python fait remarquer que la motion a un caractère impératif inadmissible. Il est disposé cependant à l'accepter, mais amendée dans le sens d'une invitation au Conseil d'Etat d'étudier la question de la revision de la loi et de référer au Grand Conseil sur l'opportunité d'une telle revision.

Université — La fête d'inauguration des cours a eu lieu le 16 novembre. Le Vénérable Chef du diocèse a bien voulu assister en personne à la messe du Saint-Esprit, célébrée en l'église des Cordeliers, par Mgr Jaquet. Le sermon de circonstance, animé d'un puissant souffle poétique, fut prononcé par le R. P. Carnot, doyen des Bénédictins de Dissentis.

Le Grand Conseil et les Conseillers d'Etat ont assisté à la séance académique tenue à la Grenette, où le nouveau Recteur, M. le professeur Oser, a donné lecture de son discours inaugural, qui traite de l'influence que le Code civil suisse va exercer sur les programmes des Facultés de droit en Suisse.

Le nombre des étudiants immatriculés est de 408. En ajoutant les 115 auditeurs, on obtient le chiffre total de 523 étudiants.

L'enfant pauvre

*Je le vois, bien débile, errer d'un pas timide
Traînant de gros souliers qu'a rongés le chemin ;
Son regard morne, éteint, prend un reflet aride
Quand chez le boulanger, il aperçoit du pain !...*

*A l'école, il s'en va, petite larve humaine,
Sans oser se mêler aux jeux des écoliers,
Qui, le voyant troué, redoutent son haleine,
Et le contact impur de ses habits grossiers !...*

*Pour lui, peu de caresse où son âme craintive
Vienne se réchauffer dans un rayon d'amour ;
Du banquet des humains, pâle et triste convive
Il s'en vit rejeté dès qu'il reçut le jour !*

*Regardant ces bambins, roses, d'aise sourire,
Bien vêtus et choyés, les visages joyeux,
Il reste là, rêveur et ne sait que trop dire,
Ne comprenant pourquoi, seul il est malheureux !*

*L'hiver, tout grelottant, à l'école il s'amène ;
Il voudrait approcher bien près du grand fourneau :
Mais le cercle est formé, de le rompre il se gêne ;
Seul, il est l'ombre triste en ce riant tableau !...*

*Quand la faim sans pitié le presse et le talonne,
Que malgré son effort, il ne peut la dompter,
Quand la neige en tombant, lentement tourbillonne,
Que dans l'air hivernal, il se sent grelotter,*